

RE.

Le Conseil municipal de la commune de Cambiers, canton de Lavacotte département de la Charente, étant réuni sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de sa séance ordinaire du mois d'août, en vertu de M. le Préfet en date du 17 juillet dernier, le dit Conseil municipal réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Il a été en conformité de l'article 44 de la loi de 1830 procédé à l'élection d'un secrétaire par le sein du Conseil municipal. M. Nauge ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Ont été élus M. Chevrier jeune, Dutoy jeune, Benoit Durin, Boudailles Durin, Deshayes Martial, Piret Thomas, Nauge François et Luyier-Desrayes François membres du Conseil municipal.

M. le Maire a ouvert la séance et a donné lecture de la lettre de M. le Préfet, du 31 juillet dernier par laquelle il l'invite à approuver auprès du Conseil municipal son arrêté du 21 juin 1868 relatif à la répartition des impôts de la commune après la vicinalité.

Le Conseil municipal après avoir fait connaissance de l'arrêté dont il s'agit, déclare maintenant, sans faire aucune objection, la répartition qu'il a faite par sa délibération du 11 juin 1868, attendu qu'elle est plus conforme aux intérêts de la commune.

Fait et délibéré à la Mairie de Cambiers le jour mois et an sus-dits.

Le Secrétaire

Nauge Boudailles Chevrier Benoit Durin

Deshayes Martial à côté de
me Luyier-Desrayes

Luyier-Desrayes